

Initiatives ministérielles

QUESTIONS AU FEUILLETON

Comme l'Ukraine est un des pays fondateurs des Nations Unies, les pétitionnaires exhortent le Parlement, en tant que gouvernement du Canada, à appuyer de façon sincère la population ukrainienne en reconnaissant officiellement l'indépendance de l'Ukraine et en établissant des relations diplomatiques complètes avec le gouvernement et la population de cet État immédiatement après le vote de confirmation qui se tiendra dans le cadre d'un référendum le 1^{er} décembre 1991, en Ukraine. Merci.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, il me fait plaisir de présenter une pétition au nom des habitants de Darfield, Heffley Creek, McClure, Barrière et Lewis Creek, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires expriment une vive inquiétude relativement aux intentions d'une certaine société qui veut ériger un barrage sur la rivière Thompson-Nord à Bayvenby, en Colombie-Britannique, pour en détourner le cours afin de pouvoir vendre cette eau en Californie.

• (1520)

Ils signalent que ce n'est qu'un des nombreux projets américains visant à détourner des rivières canadiennes vers les États-Unis et le nord du Mexique. Ils demandent au gouvernement canadien de faire savoir aux États-Unis que les rivières canadiennes ne sont pas à vendre.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'ai une autre pétition à présenter, monsieur le Président. Elle vient principalement des habitants de Kamloops.

Les pétitionnaires signalent que tous les niveaux de gouvernement ont imposé des compressions budgétaires énormes à la GRC et ils sont inquiets parce qu'ils ont de plus en plus l'impression que la GRC est incapable de remplir son mandat.

Ils demandent donc au gouvernement fédéral d'accorder un financement suffisant à la GRC pour qu'elle puisse jouer son rôle en tant que seul service de police visible dans bien des localités de la Colombie-Britannique.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 26 novembre, du projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuel, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à la décision rendue hier par le Président, nous allons débattre de la motion no A.

L'hon. Gilles Loisele (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Motion no A

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 2, par substitution aux lignes 18 et 19, page 2, de ce qui suit:

«nommé conformément à l'article 362—dont l'application est prévue par le paragraphe 656(1)—ou au paragraphe 656(3) à l'égard des opérations d'as—».

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, cet amendement vise purement la forme de l'article 2 du projet de loi et est rendu nécessaire du fait des changements apportés par le comité. C'est l'une des choses qui a échappé à l'attention du Comité des finances lorsqu'il remettait de l'ordre dans le projet de loi, au moment de son étude en comité. Il s'agit d'un amendement de forme qui ne devrait pas faire l'objet d'un débat.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.